



CONSEIL
COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

**Séance du Conseil communal du mardi 13 décembre 2016
à 19h30, salle de paroisse de Cotterd**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2016.
4. Adoption du budget 2017, préavis municipal no 2016/10.
5. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021, préavis municipal no 2016/11.
6. Eclairage public : demande de crédit de CHF 175'000.- pour l'assainissement des luminaires, préavis municipal no 2016/12.
7. Election de deux membres supplémentaires à la commission de gestion.
8. Election de deux membres supplémentaires à la commission des finances.
9. Interpellation 2016-001 de M. Claude Besson « Etendue du PGA ».
10. Communications municipales.
11. Communications du bureau.
12. Divers et propositions individuelles.

M. Florian Failloubaz, Président du Conseil ouvre la séance à 19h30 et précise que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. Failloubaz salue la Municipalité, ainsi que M. Pilliard, journaliste de « La Broye ».

La parole est donnée à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

1. Appel.

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Christiane Amiet, Caroline Bessard et Joëlle Roch, ainsi que celles de MM. Henri-Daniel Kolb, Nicolas Vincent et Ulrich Weyermann. 44 conseillers sont présents.

Lors des votations, la majorité absolue est fixée à 23.

2. Approbation de l'ordre du jour.

M. Florian Failloubaz a reçu une interpellation de M. Claude Besson, interpellation qui est portée au point 9 de l'ordre du jour.

Tous les conseillers présents acceptent l'ordre du jour modifié à main levée.

3. Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2016 :

Deux demandes de modification ont été demandées :

Page 7 : M. Julien Schwab propose une variante qui consiste à octroyer un plancher limite à CHF 400'000.- pour la législature et non par année.

Page 20 : M. Philippe Loup a remarqué qu'il y a beaucoup plus de calcaire et non moins.

A l'avenir, toutes les modifications du procès-verbal pourront toujours être annoncées au secrétariat mais ne seront traitées globalement qu'en début de séance suivante, en même temps que d'autres éventuelles remarques.

Les conseillers acceptent les deux amendements proposés.

Le procès-verbal est ensuite accepté par tous les conseillers présents.

4. Adoption du budget 2017, préavis municipal no 2016/10.

La municipalité ne souhaitant pas commenter plus en détail son préavis, la parole est donnée au rapporteur de la commission, M. Yves Amiet, qui donne lecture du rapport de la commission des finances, également composée de MM. Jacques Loup et Henri-Daniel Kolb.

Discussion :

M. Jean-Charles Lauper demande quelle est la recommandation de la commission des finances concernant la vente de benzine au port de Vallamand.

M. Yves Amiet explique que, dans le budget, le bénéfice de cette vente d'essence était exagéré par rapport aux comptes vus les années précédentes. Le montant qui devrait figurer serait de CHF 40'000.- et non CHF 70'000.-.

M. François Haenni accepte la remarque de la commission des finances et en tiendra compte pour les prochains exercices.

M. Jean-Charles Lauper propose de voir ce qui se pratique dans d'autres ports.

M. Yves Amiet souligne que ce n'est pas une question de prix d'essence, mais de vente et de bénéfice entre l'achat et la vente.

M. Jean-Charles Lauper relève que le prix de vente doit être conforme à ce qui se passe sur les autres lacs.

M. Blaise Clerc répond que le prix est conforme et que cette station est l'unique point de vente du lac de Morat. Par rapport aux autres stations, le prix est largement au-dessus de ce qui se fait en moyenne. Le problème est que, effectivement, la commission des finances a relevé que les rentrées effectives dans les comptes du mois de juin sont inférieures aux bénéfices escomptés.

M. René Fluri relève que le budget 2017 prévoit, sous le chapitre 16 « Tourisme » des charges pour CHF 290'000.-, presque doublées depuis 2013 où les dépenses pour le même poste s'élevaient à CHF 147'000.-. Les conseillers avaient été informés que ce poste était financé par des recettes affectées au tourisme. Situation fin 2015, un fonds de réserve de CHF 196'000.- a pu être créé. En réalité, ce fonds de réserve n'était pas exclusivement constitué par les taxes de séjour affectées. En 2015, ces taxes de séjour contribuaient avec CHF 150'000.- aux recettes totales de CHF 246'000.-. Le chapitre tourisme était subventionné par les recettes du poste 161.436.10 « Participation TCS à la plage » avec un budget 2017 de CHF 55'000.- et du poste 162.423.20 avec un budget de CHF 41'500.- « Redevances Camping TCS ».

Ces revenus du camping et de la plage sont comparables aux recettes des places louées dans le port de Vallamand et devraient, comme ces dernières, entrer dans la caisse communale sans affectation spéciale.

En conclusion, M. Fluri propose que ces deux postes soient déplacés dans le budget dans une rubrique de recettes non affectées et que le manque de revenus dans le chapitre 16 « Tourisme » soit financé par une diminution de CHF 96'500.- du fonds affecté « Tourisme ». Ceci augmenterait le poste 162.481.70 « Prélèvement au fonds affecté » de CHF 1'880.- à CHF 98'380.-.

M. François Haenni avoue une expérience relativement courte et a eu un peu de peine à comprendre le but en amont. Il rappelle que le groupement de comptes doit être équilibré et que l'amendement de M. Fluri n'est en fait qu'un jonglage comptable dont il ne voit pas l'intérêt.

M. René Fluri explique qu'il n'est pas normal qu'aucune recette ne figure dans les comptes de la plage de Salavaux et du camping TCS. Avec son amendement, les coûts affectés au tourisme seraient plus visibles, ainsi que la participation du TCS. Pour rappel, le tourisme doit faire prospérer les commerçants locaux. Ces dernières années, le coût a doublé. De plus, il est inutile d'avoir une réserve de presque CHF 200'000.- sur ce compte.

M. François Haenni propose de présenter, lors du prochain conseil, une analyse des différents exercices des coûts et des recettes pour le tourisme. L'amendement proposé va provoquer un ping-pong comptable qui ne donnera pas une plus grande visibilité au conseil.

M. René Fluri répond que, suite à sa proposition, les coûts resteront inchangés, mais apporteront de la transparence.

Mme Mireille Schaer explique que le poste de l'office du tourisme ressort dans le chiffre 163, dans le compte 161.16, il s'agit du tourisme en général.

M. René Fluri relève qu'il y a deux rubriques : une rubrique plage et une rubrique tourisme. Mais dans les deux cas, il y a des recettes qui proviennent du TCS qui paie une location ou pour utiliser les infrastructures. Pour lui, ces recettes ne devraient pas être affectées au tourisme.

Vote de l'amendement de M. René Fluri :

4 oui, aucune abstention. Par une large majorité, l'amendement est refusé.

M. Florian Failloubaz a pris note que le municipal des finances sera attentif aux remarques qui ont été faites pour le prochain exercice.

M. Philippe Loup : au point 22 des remarques de la commission des finances concernant l'introduction de la loi sur la réforme et l'imposition, M. Loup demande s'il faut tenir compte de la remarque de la commission des finances tout de suite.

M. Yves Amiet répond qu'il s'agit d'un petit changement au niveau de l'imposition des entreprises qui n'est actuellement pas encore calculable.

M. Blaise Clerc prend la parole pour expliquer que le canton de Vaud a voté cette loi en 2015 pour anticiper le vote fédéral, avec une entrée en vigueur du vote fédéral en 2017. Les communes vaudoises payeront donc en 2018 et 2019, mais recevront en rétrocession l'équivalent d'environ 35 millions qui seront probablement alloués au parascolaire et au scolaire. Le canton de Vaud est le seul canton suisse à avoir anticipé cette loi et à avoir décidé une période de transition jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale.

Au sujet de la gestion du patrimoine immobilier (position 3501.390.10 du budget) et la somme de CHF 59'230.- correspondant aux vacations du municipal des bâtiments, M. Blaise Clerc revient sur le point 3 du rapport de la commission de gestion et précise que le poste ne va pas disparaître comme le rapporte la commission de gestion. Ce qui est à l'étude, c'est l'externalisation de la gestion du parc locatif. Ce poste va subsister mais avec un montant inférieur à celui noté actuellement.

Vote :

Les conseillers présents acceptent à l'unanimité le budget 2017 tel que présenté.

5. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021, préavis municipal no 2016/11.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. Jacques Loup, commission composée de également de MM. Henri-Daniel Kolb et Yves Amiet.

Discussion :

M. Alain Bally demande si le plafond peut être modifié en cours de législature, vu l'augmentation importante demandée.

M. François Haenni répond que les plafonds d'endettement et de cautionnement doivent être fixés dans les 6 premiers mois de la législature. Toute modification ultérieure doit être soumise à un accord du Conseil d'Etat.

Mme Geneviève Bardet Leresche relève que la municipalité stipule que le maximum en cours de législature est de l'ordre de 28 millions et quelques et que, à ce montant, sont ajoutés presque un million au titre de divers et imprévus pour arriver à un total de 29 millions.

M. François Haenni explique que ces plafonds d'endettement sont calculés sur une intention de la municipalité sur la prochaine législature, intention pouvant être sujette à des variations. Le fait de fixer ces plafonds relativement haut, c'est de donner une marge de manœuvre à la municipalité et au conseil afin de valider des crédits. Il s'agit d'un outil de controlling pour fixer un plafond. M. Haenni admet qu'une marge de manœuvre a été prise, mais que les calculs sont relativement complexes et les plafonds n'ont pas été surestimés.

Vote :

A l'unanimité, les conseillers présents acceptent de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

1. Plafond d'emprunts : **CHF 29'000'000.-**,
 2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements :
CHF 10'000'000.-.
- 6. Eclairage public : demande de crédit de CHF 175'000.- pour l'assainissement des luminaires, préavis municipal no 2016/12.**

La lecture du préavis de la commission technique n'est pas demandée, puisque le rapport a été adressé par courriel aux conseillers.

M. Jacques Loup, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport de la commission composée également de MM. Yves Amiet et Henri-Daniel Kolb.

Discussion :

Mme Claire-Marie Spahr rappelle une demande de crédit de CHF 290'000.- pour 499 points lumineux en 2012 et demande si la demande d'aujourd'hui de CHF 175'000.- pour 122 points lumineux concerne de nouveaux lampadaires. De plus, Mme Spahr demande s'il est possible de varier l'intensité lumineuse sur tous les lampadaires.

M. Blaise Gaillet répond qu'il s'agit d'autres luminaires. En 2012, il s'agissait de changer des lampadaires fonctionnant à vapeur de mercure. Sur les nouveaux lampadaires mis en place, il est possible de réduire l'intensité lumineuse. La demande actuelle est un assainissement sur tout ce qui dépasserait 150 watts et les nouveaux points lumineux passeraient au LED.

M. Raphaël Vincent demande combien de points lumineux existent dans la commune.

M. Blaise Gaillet répond qu'il y en a presque 700 et que, en 2012, 499 points lumineux avaient été modifiés. Le Groupe E participe à hauteur de CHF 300.- par point. Il en avait été de même en 2012, lors de l'assainissement des lampes au mercure qui ne sont plus autorisées. Le changement permettra une économie de plus de 60 % de kW/h.

Mme Nicole Arzrouni a une question de compréhension concernant le temps de luminosité.

M. Blaise Clerc précise qu'il s'agit de taux d'utilisation : 100 % d'utilisation jusqu'à 22 heures, 80 % d'utilisation de 22 heures à 24 heures. 60 % d'utilisation de taux d'éclairage de 24 heures à 5 heures, puis on repasse à 100 % de taux d'éclairage de 5 heures à 6 heures.

M. Fabrice Willemin demande confirmation que se sont des autres points lumineux qui sont concernés, alors que dans le rapport de la commission des finances, il est noté que la commission estime finalement qu'il est trop tôt pour moderniser un investissement réalisé l'année dernière. M. Willemin estime qu'il y a eu un problème de compréhension du sujet.

M. Jacques Loup confirme qu'il y a un problème de compréhension et que, s'agissant de nouveaux points lumineux, il est judicieux de pouvoir économiser des kW/h.

M. Blaise Gaillet informe qu'il n'a pas pu être présent lorsque la commission des finances a été reçue et que celle-ci a reçu les informations du syndic et de François Haenni. Pour cette raison, certains détails n'ont pas pu être transmis à la commission des finances. M. Gaillet explique que la municipalité souhaite montrer l'exemple en matière d'économie d'énergie.

M. Fabrice Willemin demande pourquoi les points lumineux restants ne sont pas modifiés en même temps.

M. Blaise Gaillet répond que les autres points ne sont pas subventionnés.

M. Blaise Clerc prend la parole pour informer que, pour les 499 points de lumineux changés en 2012, une subvention de CHF 89'000.- a été allouée. Sur les montants de subvention à disposition à l'époque, 7 millions ont été économisés. C'est pourquoi, le Groupe E contacte les communes pour l'éclairage public en bordure des routes et trottoirs. Suite à un contrôle, il a été constaté que 122 points lumineux pouvaient être subventionnés tant par le Groupe E que par la Confédération. La demande de crédit est de CHF 175'000.- et le montant des subventions à déduire après paiement est de CHF 36'000.-. Les 70 luminaires restants n'ont pas été identifiés en priorité pour être subventionnés, mais feront probablement l'objet d'une demande de crédit ultérieure, avec d'autres luminaires qui devraient être implantés.

M. Christian Genilloud demande si l'économie a été chiffrée.

M. Blaise Clerc répond que l'économie a été notée dans le préavis de la municipalité, à savoir CHF 9'346.10 par année.

M. Simon Jaunin demande s'il est possible de changer la variation à tout moment.

M. Blaise Clerc répond que tous les lampadaires sont programmables indépendamment les uns des autres.

M. Antoine Savary relève qu'il faut 17-18 ans pour amortir cet investissement. Il demande quelle est la durée de vie de ces lampes et si d'autres offres ont été demandées. M. Savary pense plutôt qu'il s'agit de subvention cantonale ou fédérale, mais certainement pas du Groupe E.

M. Blaise Gaillet répond que c'est dans le cadre du contrat de maintenance avec le Groupe E que l'offre est parvenue.

M. Blaise Clerc rappelle qu'il s'agit d'une demande de crédit de CHF 175'000.- et que la subvention CHF 36'000.- doit être déduite après paiement de la facture. Donc coût effectif de CHF 149'000.- pour un investissement de 15 ans.

Mme Sabine Thierrin constate que, les 10 prochaines années, on va économiser CHF 9'436.-, mais que l'on va dépenser pour amortir CHF 14'900.-. Pendant ces 10 prochaines années, cela va coûter CHF 5'000.-. C'est seulement au bout de ces 10 ans que l'économie sera véritablement de CHF 9'000.-. Il faudrait donc que les lampes durent plus que 10 ans pour que cela commence à devenir intéressant.

M. Claude Amiet, responsable technique, explique que les 499 lampes changées en 2012, ne fonctionnaient pas avec du LED mais des lampes au sodium, car à l'époque la LED était blanche et pas conforme avec ce qui était autorisé sur les routes. Par contre, ce sont des lampes économiques. Le contrat de maintenance avec Groupe E prend en charge le changement des lampes qui a lieu une fois tous les 3 ans.

Demande d'offre : il l'offre d'une entreprise jurassienne est évoquée, mais cette entreprise ne fait pas de contrat de maintenance et c'est la commune qui aurait dû investir dans une nacelle, etc., pour changer et nettoyer les ampoules.

M. Jacques Loup demande s'il est possible de reporter cet objet au conseil de mars si on est encore dans les délais pour la demande de subvention.

M. Blaise Clerc répond par la négative par une demande de prolongation a déjà été demandée.

M. Philippe Loup demande si on a le choix de conserver ces lampes.

M. Blaise Clerc répond qu'il s'agit d'une opportunité du Groupe E avec subvention du Groupe E. Si les conseillers choisissent de refuser cette offre, lorsqu'il faudra changer ces points lumineux dans quelques temps, il n'y aura plus de subvention.

M. Fabrice Wuillemin appuie la demande de la municipalité de saisir cette opportunité, ayant eu confirmation que ces points lumineux sont à changer et qu'il ne voit aucune raison de refuser. De plus, il s'étonne des discussions sur ce sujet alors que l'on vient de voter et accepter un budget à plus de CHF 16 millions.

Mme Sabine Thierrin demande dans quel laps de temps il faudra changer ces luminaires.

M. Blaise Clerc répond qu'il faudra certainement les changer avant 10 ans et pour différentes raisons : sécurité routière, loi à venir. Enfin, pour des raisons environnementales, il est important de le faire : une lampe LED peut faire économiser 62 % d'énergie et sa durée de vie est plus longue qu'une lampe au sodium.

M. François Haenni explique que, en 2012, la subvention se montait à CHF 89'000.- qui correspondait à environ 30 % du coût d'investissement total. Aujourd'hui, la subvention se monte à 21 % du coût d'investissement total. On constate donc que les subventions vont en diminuant.

M. Robert Schranz demande quel est le montant du contrat de maintenance du Groupe E.

M. Blaise Gaillet répond : environ CHF 20'000.- par année.

Vote :

Avec 5 abstentions, pas d'avis contraire, 38 oui, les conseillers présents décident :

- **De donner mandat à la Municipalité afin d'effectuer la modernisation de l'éclairage public.**
- **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.-.**
- **De financer ce montant de la manière suivante :**
 - o CHF 36'600.- par la participation du Groupe E,
 - o Le solde de CHF 149'472.- par la trésorerie courante.
- **D'amortir cet investissement net de CHF 149'472.- sur une période de 10 ans, à raison de CHF 14'947.- par année, la première fois au budget 2018.**

7. Election de deux membres supplémentaires à la commission de gestion.

M. Florian Failloubaz explique que, lors du dernier conseil, le nouveau règlement du conseil communal voté et accepté prévoyait de nouvelles dispositions concernant les suppléants des commissions de gestion et finances. Celles-ci passant de 3 à 5 membres pour la commission des finances, et de 5 à 7 membres pour la commission de gestion. Le règlement étant entré en force, les conseillers peuvent élire deux membres supplémentaires pour chacune de ces commissions.

Commission de gestion :

M. Jean-Charles Lauper propose Mme Geneviève Bardet Leresche et M. Philippe Loup.
Le nombre de candidat étant égal aux places à repourvoir : élection tacite.

8. Election de deux membres supplémentaires à la commission des finances.

M. Robert Schranz propose M. Alexandre Bardet. M. Philippe Loup propose M. Matthieu Tombez. M. Jean-Charles Lauper propose, afin de féminiser les commissions, Mme Céline Duran.

Le nombre de candidats étant supérieur aux postes à repourvoir, il est procédé à l'élection de deux membres.

Sont élus M. Matthieu Tombez, avec 37 voix, et M. Alexandre Bardet, avec 27 voix.

Mme Céline Duran obtient 22 voix.

9. Interpellation 2016-001 de M. Claude Besson « Etendue du PGA ».

Le président donne lecture de l'interpellation de M. Claude Besson qui a été transmise par courriel dimanche à tous les conseillers :

« Actuellement, la municipalité de Vully-les-Lacs a déposé auprès de l'instance cantonale compétence la modification du plan général d'affectation (PGA).

Etant donné que ce plan définira le développement de la commune pour des dizaines d'années, la présente interpellation demande que la municipalité :

1. Présente sa vision du PGA de manière générale ainsi que, de manière particulière, les modifications prévues (agrandissement, diminution, création, coefficients d'occupation et d'utilisation du sol) pour chaque zone.
2. Nous renseigne sur le processus de validation du PGA au niveau cantonal.
3. Nous informe quels ont été les critères définis pour l'élaboration de ce PGA.
4. Donne, s'il y a lieu, les critères qui ont été appliqués pour rétrocéder des zones à bâtir à la zone agricole.
5. Donne, s'il y a lieu, les critères qui ont été appliqués pour rétrocéder des zones à bâtir en zone d'attente ou zone intermédiaire.
6. Nous renseigne sur les étapes futures pour sa validation.

Interpellation soutenue par : Claire-Marie Spahr, Julien Bessard, Olivier Bôle, Nicolas Vincent, Raphaël Vincent et Antoine Savary. »

M. Florian Failloubaz demande si l'interpellant souhaite développer son interpellation. M. Claude Besson répond que les questions principales sont bien formulées et, au vu des réponses qui seront données, verra la suite à donner à l'interpellation.

La parole est donnée à la municipalité.

M. Blaise Clerc a reçu cette interpellation lundi et ne va pouvoir donner de réponse ce soir. Comme le permet le règlement, il répondra lors de la prochaine séance du conseil communal pour la partie formelle de sa réponse. Toutefois, il rappelle qu'il n'y a pas de projet de PGA déposé au canton. M. Clerc s'interroge sur les réponses qu'il pourra donner lors du prochain conseil. Peut-être que les conseillers auront plus d'informations avec les communications municipales transmises dans quelques minutes.

10. Communications municipales.

M. Albert Gavillet rappelle aux agriculteurs des travaux pour les canalisations et drainages seront effectués à Montmagny et Mur l'année prochaine et leur demande de nettoyer les chemins.

M. Michel Jaunin : concernant la renaturation de la Broye, la rive gauche a été élaguée jusqu'à la hauteur des futurs pontons. Les travaux débuteront en février pour se terminer en mars, voire avril. Le gros œuvre commencera en septembre avec fin des travaux en 2017-2018.

M. Blaise Gaillet : le rond-point de Salavaux a été terminé. M. Gaillet souhaite de belles fêtes de fin d'année aux conseillers.

M. François Haenni :

ASIA : dès le 1^{er} janvier 2017, tous les collaborateurs du parascolaire et du préscolaire seront mutés dans le nouveau groupement de l'ASIA qui regroupe 4 communes. Il y aura 40 collaborateurs pour gérer le scolaire dans la région. L'ASIA recherche un directeur pour cette nouvelle structure.

En réponse à la demande de M. Alexandre Bardet lors du dernier conseil concernant les enclassements dans la région. Des classes 1 à 7 P : EPK a 78 % des élèves de notre commune. Pour info, Avenches enclasse 75 % des élèves de sa commune. L'enclassement est de la compétence de la direction des écoles. 4 règles assez claires sont utilisées pour enclasser les élèves : coûts de transport, ne pas couper les cycles de 2 ans, équilibrer les différentes classes (nombre d'élèves par classe), pas de 8^{ème} année à Salavaux. La demande venant d'un habitant de Villars-le-Grand : sur les 28 élèves de ce village, 17 élèves vont à Salavaux, 11 dans les autres communes, sur les 11 : 7 sont concernés par la 8^{ème} année et vont à Avenches car il n'y a pas ce degré à Salavaux.

M. Blaise Clerc :

Transport :

Lors d'une publication parue en décembre, M. Clerc demandait en particulier aux habitants de Villars-le-Grand et Chabrey de se prononcer sur la possibilité de finaliser la ligne St-Aubin-Salavaux-Sugiez. N'ayant reçu la réponse que de 3 familles, M. Clerc souhaite l'avis des conseillers à ce sujet, afin de pouvoir présenter leur réponse à la commission des transports de la COREB.

M. Alexandre Bardet demande quel serait le coût de cette finalisation.

M. Blaise Clerc répond que ce tronçon supplémentaire coûterait entre CHF 10 et 25'000.- à la commune, mais apporterait en compensation une vraie prestation aux citoyens. Pour rappel, la commune paie plus de CHF 200'000.- pour les transports. Cette ligne permettrait de récupérer des gens venant de deux autres axes pour les transférer à Salavaux ou à St-Aubin. Le coût est en réalité beaucoup plus élevé, mais la commune reçoit des retours du canton liés à la péréquation.

Mme Claire-Marie Spahr pense que ce n'est pas aux seuls habitants de Villars-le-Grand et de Chabrey de se prononcer, mais à l'ensemble de la population.

M. Blaise Clerc explique que si tous les autres partenaires refusent cette adjonction, il faudra attendre 15 ans avant d'avoir une solution pour terminer cette ligne.

M. Simon Jaunin souhaite connaître le nombre d'utilisateurs de cette ligne.

M. Blaise Clerc ne peut répondre à cette question, puisque l'offre n'existe pas actuellement. Les transports publics mis en place depuis 3 ans commencent à se remplir gentiment et les statistiques des 6 derniers mois sont flatteuses. Mais il rappelle qu'il faut entre 3 et 5 ans pour que les choses se mettent en place, puis c'est dès la 5^{ème} année que l'on peut dire si c'est une réussite ou un échec. Ce tronçon supplémentaire serait intégré dans la même grille horaire actuelle, donc bénéficierait de la cadence à la demie heure avec les trains d'Avenches et Ins, ainsi que les bus. C'est pourquoi, il faudrait profiter de cette occasion.

Au vu des renseignements obtenus, les conseillers présents soutiennent ce projet, permettant ainsi à M. Blaise Clerc d'apporter l'intérêt des conseillers communaux de la commune de Vully-les-Lacs à la commission des transports de la COREB.

Loi sur l'aménagement du territoire :

Un plan du périmètre urbanisé a été déposé au SDT (Service du développement territorial). Une réponse sera donnée avant la fin du mois de janvier. Sur cette base, un plan de zones réservées sera mis à l'enquête, avec toutes les voies de recours possibles. Ce plan de zones réservées sera valable 5 ans, prolongeable 3 ans, pour autant que l'on arrive à définir un PGA (Plan Général d'Affectation) avant.

Pour faire un PGA (Plan Général d'Affectation), une révision d'un PPA (Plan Partiel d'Affectation) ou un nouveau plan partiel d'affectation, il faut qu'un plan directeur cantonal existe. Pour l'instant, celui-ci est en consultation auprès du Parlement vaudois et devrait être adopté d'ici le 30 juin 2017, avant le changement de législature (réélection du Grand Conseil). Le Conseil d'Etat souhaite le faire adopter avant le 30 juin 2017, car le plan directeur cantonal doit être adopté par la Confédération qui s'est engagée à le faire dans les 6 mois suivants l'adoption par le Grand Conseil. Si la Confédération accepte le plan directeur cantonal tel que présenté, il pourrait être accepté pour le 31 décembre 2017 et, dès le lendemain, toutes les communes vaudoises pourraient entamer un avant-projet de PGA (Plan Général d'Affectation).

Ceci explique pourquoi la commune de Vully-les-Lacs ne commencera pas de révision de son Plan Général d'Affectation avant le 1^{er} janvier 2018, car nous ne connaissons pas les bases légales et réglementations sur lesquelles travailler.

Actuellement, il faut attendre les réponses de l'Etat de l'examen préalable concernant le plan du périmètre urbanisé livré en septembre.

Au vu de la situation, il est donc difficile de répondre à l'interpellation de M. Claude Besson. La même réponse sera donnée par la municipalité lors du prochain conseil en mars-avril, car il n'y aura probablement pas d'autres éléments à développer.

M. Claude Besson remercie M. Blaise Clerc pour cette information. Le but de son interpellation était d'obtenir des informations plus précises que celles obtenues jusqu'à aujourd'hui. Il rappelle que, en tant que conseiller communal, il est régulièrement interpellé par la population afin d'obtenir des informations sur la situation.

M. Besson encourage vivement la municipalité à être la plus transparente possible vis-à-vis de la population en général, et du conseil communal en particulier. M. Besson a constaté des montants conséquents prévus dans le budget pour les frais d'avocats et de procédures. Il estime que si la municipalité met en route une procédure la plus claire et transparente possible où la population peut s'exprimer et faire part de ses souhaits, ces frais d'avocats pourraient être diminués. Frais qui seront, de toute manière, payés par les citoyens. M. Besson encourage donc la municipalité à être la plus transparente possible, de faire une information claire, car la procédure est compliquée. Il en remercie par avance la municipalité.

M. Blaise Clerc remercie M. Claude Besson pour ces précisions et informe que la municipalité est transparente. Le plan de périmètre urbanisé est basé sur les directives 8, 9 et 10 du canton de Vaud. Ce plan a été établi par un urbaniste, car les communes ont l'obligation de s'allier les services et les prestations d'un urbaniste agréé par le canton. Ce plan ne peut pas encore être présenté à la population, car il va être très certainement soumis à des modifications.

Pour rappel, notre commune est la 11^{ème} plus « mauvaise » commune du canton et M. Clerc avait averti les conseillers qu'il y aura des dézonages. Quand le plan sera de retour après les négociations avec le Service du développement territorial, il sera mis à l'enquête et présenté à la population. La municipalité essaie de sauvegarder les terrains à construire à l'intérieur du tissu bâti qui s'élèvent à 140'000 m². L'objectif est de ne pas dézoner ces 140'000 m² ou au moins de les conserver dans l'état où ils sont affectés, c'est-à-dire en zone constructible. 200'000 m² de terrains à construire se trouvent à l'extérieur du tissu bâti.

M. Antoine Savary regrette d'avoir appris certaines choses par une publication plutôt que lors d'un conseil communal. Le conseil s'est réuni le 27 septembre 2016 et on ne lui a pas dit qu'un plan de périmètre urbanisé était déposé au canton, ni le déroulement de la procédure que l'on découvre ce soir. Pour un travail d'une telle envergure, la municipalité doit apporter une vision : où veut-elle aller et pourquoi veut-elle y aller ? Et ceci est une vision à définir très tôt. Réduire la voilure est une chose, mais quelle est l'ambition de la municipalité pour la commune ? Même si la procédure est très complexe, on devrait avoir une feuille de route. Aujourd'hui, on n'a pas l'impression d'avoir cette feuille de route dans les mains, mais d'apprendre ici et là de petites choses.

M. Blaise Clerc prend note des remarques de M. Antoine Savary.

M. Jean-Michel Loup explique que la municipalité n'a pas toutes les cartes en main, tout comme les bureaux de géomètre, ainsi que l'a démontré son expérience professionnelle.

M. Christian Genilloud voit des blocs locatifs partout dans la commune qui contiennent beaucoup d'appartements. Il relève un chiffre : 22 habitants de développement par année. Quelle est la ligne à suivre et comment arriver à gérer si on garde toute la zone constructible et qu'on continue à construire ce genre d'habitation. Il est clair que l'on doit densifier, mais est-ce qu'on ne fait pas fausse route car on va augmenter la population de la commune les prochaines années au-delà de ce chiffre de 22 habitants. Comment la municipalité compte-t-elle gérer cette augmentation autorisée ?

De plus, pas une seule place de travail ne s'est créée, aucune entreprise supplémentaire ne s'est implantée. Va-t-on continuer de construire de cette manière ? va-t-on adapter les zones à construire ?

M. Blaise Clerc répond que, tant qu'il n'y a pas de cadre légal et que le terrain est en zone constructible, on peut construire. Le cadre légal sur lequel la municipalité souhaite se baser est actuellement au canton. Le système suisse fonctionne ainsi : Confédération-Canton-Commune. On ne peut pas formuler un cadre légal communal, car il n'a pas de force de loi vis-à-vis du canton. On attend donc le cadre légal, dans le cas précis, ce sont deux cadres légaux : la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions cantonales vaudoises qui est à l'audition et qui sera probablement voté fin janvier-début février. Le deuxième cadre légal, c'est le plan directeur cantonal qui fixe les limites démographiques, typologiques de terrain, les limites de densification. Tant que l'on n'a pas de cadre légal, ce sont les anciennes lois et les anciens règlements qui font foi.

Il existe l'engagement de l'article 77 de la LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire Cantonal) qui permet à la commune de refuser n'importe quelle mise à l'enquête, c'est-à-dire de refuser de délivrer un permis de construire. Mais on ne peut pas refuser pendant des années.

M. Christian Genilloud demande comment on va gérer cette situation : avant la mise en vigueur des lois, l'augmentation sera de 300 à 400 habitants supplémentaires, alors qu'on devrait arriver à 22.

M. Blaise Clerc a la réponse à cette question mais ne peut la donner car il est tenu à la confidentialité.

Quant aux places de travail, la municipalité a fait faire une enquête, dans la réflexion du plan général d'affectation qui arrivera dans 1-2 ans. Elle va tenter de négocier avec le canton une zone d'activité afin de regrouper les entreprises qui se trouvent disséminées dans les villages et afin de faire venir des entreprises.

Mme Geneviève Bardet Leresche, habitante de Constantine, craint que Salavaux soit considéré pour un bourg et que les restrictions soient plus grandes pour les autres villages de la commune.

M. Blaise Clerc explique que le moment venu, lorsque l'avant-projet et le projet du PGA seront mis en route, les intéressés et les groupes d'intéressés seront associés à la réflexion. Il est illusoire de ne plus admettre que Salavaux devient un bourg. Cela ne veut pas dire que si Salavaux devient un bourg, les possibilités dans les autres villages seront péjorées ou diminuées. Dans le nouveau Plan Général d'Affectation, cet empêchement d'isolement des villages sera fait.

M. Pierre Leuba rappelle l'aspect touristique de notre commune et craint de perdre cet aspect si on construit à tout va.

M. Blaise Clerc répond que cette réflexion existe.

M. Christian Kolly demande comment sera informée la population des différents plans.

M. Blaise Clerc répond que la communication sera donnée au conseil communal, puis à la population au fur et à mesure, mais qu'il s'agit de la musique d'avenir.

Mme Tatjana Balzani Dirren demande des éclaircissements concernant l'article 77 LATC.

M. Blaise Clerc répond que l'article 77 LATC a été engagé et qu'il permet de bloquer toutes les mises à l'enquête en dehors du périmètre urbanisé.

Mme Tatjana Balzani Dirren constate que l'on est hors du nombre d'habitants autorisé.

M. Blaise Clerc répond que, avec le taux en 2008 de 1 %, nous avons 325 habitants de trop. Il a soumis une proposition au Conseil d'Etat : une augmentation de 0,75 % sur la référence démographique 2014. Les 325 habitants seraient donc possibles, avec 462 de plus. Au total, environ 790 habitants supplémentaires.

M. Simon Jaunin demande, si en zone village, on doit se dépêcher de construire.

M. Blaise Clerc répond qu'il n'y a pas besoin de se dépêcher, car on ne va pas dézoner dans les villages, mais qu'on essaie de sauvegarder le maximum de terrain constructible. Pour l'instant, c'est le périmètre extérieur qui est visé.

11. Communications du bureau.

M. Florian Failloubaz donne le résultat des votations du 27 novembre sur le nucléaire qui a été refusé par 65 % par notre commune.

Taux de participation 42 %.

Site internet : certains conseillers communaux ne faisant pas partie de commissions ne figurent pas sur le site internet. M. Failloubaz va faire parvenir une liste complète au greffe afin qu'elle figure sur le site de notre commune.

12. Divers et propositions individuelles.

Mme Nicole Arzrouni demande si des bancs sont prévus autour du collège EPK pour la gare routière et l'école.

M. Blaise Clerc répond qu'un ou deux bancs seront placés pour les usagers de la gare routière, mais pas pour l'école. La municipalité va se pencher sur la question.

M. Robert Schranz rappelle la demande de M. Alexandre Bardet lors du conseil du 28 octobre 2014 concernant les voitures avec ou sans plaques qui parquent indéfiniment sur les places de la commune. La municipalité avait répondu qu'il y aurait une réflexion à ce sujet. M. Schranz demande où en est la réflexion municipale.

M. Michel Jaunin répond que, suite à une rencontre avec le voyer des routes, des panneaux vont être mis sur tous les parkings communaux avec les heures de parcage autorisées, permettant ainsi de sanctionner les contrevenants.

Mme Nicole Arzrouni donne des nouvelles de la bibliothèque publique de Vully-les-Lacs après 4 mois de fonctionnement :

297 abonnements, soit : 186 enfants, 91 adultes (17 bénévoles), 19 classes de Salavaux et Cudrefin, + parascolaire. Chaque semaine, de nouveaux abonnés arrivent. 71 % des abonnés soit 213 personnes proviennent de notre commune, 31 % des abonnés proviennent de Salavaux, 15 % des abonnés proviennent de la commune de Cudrefin, 5 % des abonnés proviennent de la commune de Faoug, quelques personnes d'Avenches-Lugnorre, Domdidier. Ouverture deux jours par semaine. Accueil, tournus, gestion des prêts et rangements par 3 bénévoles à chaque ouverture selon tournus pré-établi. Au départ, nous étions partis sur 2 personnes par ouverture, mais il a été nécessaire d'augmenter à 3 pour éviter une trop longue attente. Il y a 7'500 ouvrages dont la moitié est consacrée aux adultes.

Depuis l'ouverture, l'investissement est massivement consacré à l'achat d'ouvrages essentiellement destinés aux petits, aux ados et aux adultes, afin d'attirer de nouveaux abonnés, mais également conserver les abonnés. Dons d'ouvrages récents, ce qui permet d'économiser de l'argent. Les abonnés sont enthousiastes et assidus, spécialement les enfants. La bibliothécaire scolaire n'est pas encore en fonction. Les 5000 à 6000 livres promis à titre d'aide au démarrage ne sont pas encore achetés. Cela devrait venir dans le courant de l'année prochaine. Suite aux animations, les rayonnages au niveau des enfants sont vides. Pour l'année prochaine, nous aimerions attirer plus de lecteurs des autres communes. Animations : « Samedi des bibliothèques » en mars, « Nuit du conte » en novembre, « 1^{er} anniversaire de la bibliothèque » en août 2017.

M. Jean-Charles Lauper lit l'article du 24 novembre dans le journal « La Liberté », la Cour des comptes du canton s'est penchée sur la gestion des associations. Elle relève que le Groupement forestier Payerne-Avenches est un exemple de système antidémocratique car les citoyens n'ont aucune information, ainsi que les autres municipaux.

M. Albert Gavillet répond qu'il siège au comité du groupement forestier. La Cour des comptes n'a pas tenu compte que le groupement forestier dépend de la loi fédérale des forêts, via la loi cantonale des forêts. Elle va en tenir compte à l'avenir. Le conseil d'Etat va répondre à cette analyse. Pour information, une fusion du Groupement forestier pourrait voir le jour. Les conseillers seront avertis l'année prochaine.

M. Blaise Clerc répond qu'il était au courant bien avant que la cour des comptes ne se penche sur le problème, car la thématique a été déjà abordée depuis 2014 dans le cadre de la révision de la péréquation entrée en vigueur en septembre 2016.

Selon des idées de certains députés à l'époque, il faut intégrer les associations intercommunales et les financements de ces associations à la charge des communes. C'est pour cela qu'on a voté un cautionnement, pour se prémunir de la future loi qui va arriver. Si on avait entendu ce que la cour des comptes a analysé et constaté, aujourd'hui, sur les 318 communes vaudoises, il y en aurait 4 qui présenteraient des budgets positifs et les autres afficheraient des dettes insurmontables. Cela a été complètement abandonné.

M. Julien Bessard demande que certains préavis soient présentés avec l'aide d'un powerpoint, par exemple, pour plus de compréhension.

M. Bessard informe que « La table ronde d'Avenches » a décidé de soutenir la bibliothèque et invite les conseillers au Marché de Noël dimanche prochain à Avenches.

M. Raphaël Vincent remercie la municipalité et les employés communaux pour l'aménagement de la déchetterie de Vallamand et rappelle la problématique des chiens non attachés.

M. Michel Jaunin en a parlé avec le garde-faune, M. Henrioux. Le canton de Vaud vient d'appliquer le règlement cantonal des forêts.

Mme Sabine Thierrin demande si une place de jeu sera créée à Salavaux.

M. Albert Gavillet répond que des problèmes d'infiltration d'eau doivent en premier lieu être réglé dans la salle de gym de Salavaux. Une fois ceci fait, la municipalité décidera où sera placée la place de jeu.

M. Florian Failloubaz lève la séance à 21h50.

M. Blaise Clerc, au nom de la municipalité, souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un bon démarrage pour l'année 2017.

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Le Président :

La Secrétaire :

Florian Failloubaz

Anne Rochat